

Réponse à la pétition "Veyrier : Maintenons la levée porte-à-porte des encombrants"

Bilan de la collecte et de l'élimination des encombrants 2022, après une année de de mise en place du nouveau concept.

1. Rappel du contexte ayant amené le changement de concept

Depuis quelques années, le principe de la levée des encombrants en porte à porte (PAP), un jour par mois, montrait ses limites. En dehors de l'aspect visuel, peu esthétique, de monticules de déchets dispersés sur le territoire de la commune, plusieurs problèmes ont été mis en évidence :

- Dépose des déchets dès le lundi, voire durant le week-end, alors qu'elle n'était admise que la veille (soit le mardi).
- Déposes de plus en plus fréquentes après le passage de notre mandataire (Transvoirie), le mercredi après-midi ou le jeudi, contraignant le service des routes et espaces verts à faire des passages supplémentaires.
- Présence de nombreux objets non assimilés à des encombrants du fait de leur taille ou de leur nature (ex. restes de peinture, produits chimiques, cartons non pliés, matériel électrique et électronique).
- Absence de tri permettant une bonne valorisation des déchets.
- Empilements importants au niveau des éco-points et des sorties de chemins rendant parfois difficile l'accès aux conteneurs ou au chemin concerné.
- Dissémination importante d'objets sur les trottoirs après passage de personnes venant faire de la récupération (parfois avec des débris de verre).
- Utilisation de ces lieux de dépose par des personnes extérieures à la commune et par des entreprises.

Non seulement ce concept ne permettait pas une bonne valorisation des déchets, mais elle entraînait plus de travail pour notre mandataire ainsi que pour le service des routes et espaces verts et, en conséquence, générait des coûts supplémentaires

2. Description du nouveau concept

Un seul lieu de collecte est créé sur le parking du Grand-Donzel. Il est ouvert un samedi par mois et un vendredi après-midi tous les deux mois.

Trois bennes et un camion électrique compacteur sont installés par Transvoirie sur le parking le vendredi précédant la collecte. Un concept de circulation permet de recueillir séparément tous les matériaux tels que bois, métal, encombrants mixtes les jours de collecte. Le service des routes et espaces verts met également à disposition sa camionnette électrique, dédiée la semaine aux déchetteries communales, afin de collecter certains types de déchets qu'il faut habituellement acheminer aux Espaces de récupération cantonaux (ESREC), à savoir : diverses peintures, bonbonnes de gaz vides, néons, produits phytosanitaires, petit matériel électrique et électronique (téléviseurs, téléphones, imprimantes, robots ménager, câblages, etc.).

Un espace de récupération est mis en place afin de permettre aux personnes d'amener des objets en bon état et d'en récupérer d'autres.

Un chauffeur de Transvoirie et un collaborateur du service des routes et espaces verts sont présents pour diriger et aider les personnes sur place.

Afin de permettre aux communiens de se familiariser avec la nouvelle gestion des encombrants, les deux systèmes (PAP et lieu de collecte unique) ont existé en parallèle au premier trimestre 2022. Dès le mois d'avril, le PAP a définitivement été arrêté.

3. Bilan au 31 décembre 2022

Comme demandé, Transvoirie a adressé mi-février à la commune les relevés concernant les tonnages collectés par type de déchet durant 2022. Ces chiffres ont été comparés à ceux concernant 2021. Il est possible d'en tirer le bilan suivant. Le détail de la collecte par mois est en annexe.

Types de déchets	Poids collectés en kilos	
	2021	2022
Encombrants	311'510	121'770
Ferraille	29'297	20'890
Bois	0	20'690
Total	340'807	163'350

Le volume total d'encombrants récoltés a nettement baissé de -177'457 kg, soit -52%

Au vu de ces chiffres et des constatations effectuées sur le terrain, différents points peuvent être mis en évidence.

Aspects positifs

- Fin des amas sur plusieurs jours d'objets hétéroclites le long des voiries et autour des éco-points et donc fin de la dispersion au sol de ces mêmes objets et des bris de verre sur la chaussée.
- Diminution importante du tonnage des encombrants de plus de 50%. Les causes vraisemblables sont la fin du tourisme des encombrants amenés par des personnes extérieures à la commune, la fin du débarras des encombrants provenant des entreprises, le possible report concernant les particuliers sur le site de la Praille compte tenu des horaires d'ouverture du site du Grand-Donzel.
- Amélioration du tri et donc de la valorisation des déchets en aval : reprise sélective du bois, du matériel électrique et électronique, possibilité de reprendre certains produits chimiques hors classes de danger (ex : restes de peinture), élimination séparée des cartons d'emballage.
- Pas d'augmentation du volume des déposes sauvages.
- Pas d'augmentation du volume due au non-ramassage par des particuliers (crainte exprimée au départ).

De plus, il a été relevé une économie de 7,2 % sur les prestations de notre mandataire concernant uniquement la collecte (Montant 2021 : CHF 413'209 ; Montant 2022 : CHF 383'486 alors que le PAP était conduit en parallèle pendant 3 mois). Il est aussi relevé que l'amélioration du tri en amont diminue les coûts du traitement. Ils passent de CHF 89'882 en 2021 à CHF 38'178 en 2022.

Aspects négatifs

- Perte de confort pour une grande partie des habitants devant maintenant prendre un véhicule pour éliminer leurs encombrants.
- Difficulté pour certains particuliers d'éliminer par leurs propres moyens de gros encombrants, non ou difficilement démontables (ex. canapés).
- Périodes de dépose uniquement en fin de semaine.
- Moments de forte affluence.
- Augmentation du trafic automobile liée à ces éliminations.

4. Conclusions et mesures d'amélioration

Pour les raisons évoquées plus haut, la commune n'envisage pas de revenir au PAP. Comme annoncé lors de l'introduction de ce nouveau concept, la commune entend en revanche mettre en place différentes actions pour l'améliorer. Il s'agit de :

- Améliorer l'information sur l'élimination sur appel pour des personnes ne pouvant pas se déplacer, la commune prenant en charge les coûts d'élimination.
- Développer un processus d'élimination sur appel pour les personnes ayant au moins un « gros encombrant » non ou difficilement démontable, la commune prenant dès lors en charge la moitié des coûts d'élimination.
- Mise en place d'une campagne PAP annuelle pour les « gros encombrants » défini au point précédent.
- Mieux caractériser les produits chimiques repris sur site, pour éviter les risques liés à un entreposage inadéquat.
- Procéder à la reprise séparée d'autres objets (ex. : en polystyrène expansé (Sagex®)).
- Créer un nouveau site de collecte (si possible pas dans le secteur du Grand-Donzel), ouvert le mercredi après-midi, les mois où le site de Grand-Donzel n'est pas ouvert le vendredi après-midi.
- Améliorer la récupération des objets en bon état en dehors des jours de collecte (regroupement sur un site particulier et mise à disposition plusieurs fois par an, selon le volume ; travailler avec les paroisses ou les associations).

A ce jour, cet ensemble de points doit encore être évalué avec notre mandataire dans le cadre de la convention qui le lie à la commune. Mais il convient de rappeler que lors d'un changement de mobilier, il convient de favoriser la reprise de l'ancien (facturée ou non) par le vendeur. Cela n'est toutefois pas possible lors d'achats sur Internet ou à l'étranger.

09.05.2023